



Association sportive Luzarches Badminton

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être tenu et mis à jour sur une simple réunion du bureau à la demande du Président, chaque fois que de besoin. Les cas non prévus par le règlement intérieur sont résolus par le bureau dans le cadre des règlements en vigueur.

Article 1 : Préambule

Le présent règlement s'applique à tous les adhérents de l'ASLB.

Sont adhérents de l'ASLB les adhérents compétiteurs et les adhérents en jeux de volant.

Ce règlement, consultable sur le site internet de l'ASLB, est destiné à compléter les statuts de l'association pour son fonctionnement. Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque adhérent lors de son inscription et cette inscription vaut acceptation du présent règlement.

Les éventuelles mises à jour en cours d'année seront envoyées par mail aux adhérents et consultables sur le site.

Article 2 : Inscription

2-1 Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.

2-2 Les **adhérents** compétiteurs sont affiliés à la FFBad au comité départemental du Val D'Oise et couverts par la FFBad. Ils peuvent, à leur initiative effectuer, des compétitions. Des interclubs sont proposés aux adultes.

Les adhérents en **jeu de volant** (loisir) sont couverts par une assurance de club et pourront uniquement jouer sur les créneaux horaires « jeu libre » définis en début de saison.

2-3 Chaque adhérent doit s'assurer que le badminton n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.

2.4 Seules sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni le dossier d'inscription **complet** : inscription administrative + certificat médical de "non contre-indication à la pratique du badminton en compétition ou loisir" + cotisation + autorisation ou non autorisation du droit à l'image, autorisation d'inscription parentale avec décharge pour rentrer seul, autorisation parentale chirurgicale pour les mineurs.

2.4 Pour une inscription faite en début d'année : soit au mois de septembre les dossiers complets (avec éléments indiqués ci-dessus) devront être remis **au plus tard le 30 septembre** de chaque année sans quoi l'inscription sera invalidée.

2.4 Les inscriptions faites après le 30 septembre seront acceptées en fonction des places disponibles.

2-5 Toute nouvelle personne souhaitant s'inscrire après le 30/09, (si les inscriptions ne sont pas clôturées) aura la possibilité après accord d'un des membres du bureau de faire deux séances d'essais dans la limite de 15 jours. Au-delà de ces deux séances l'inscription deviendra obligatoire et l'ensemble des documents cités ci-dessus devra être remis à l'un des membres du bureau avant de pouvoir rejouer.

2-6 L'inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante (Quelques séances durant les vacances scolaires peuvent être annulées).

2-7-1 Il est interdit à une personne non adhérente au club de jouer dans les créneaux horaires réservés au club.

2-7-2 Seules les personnes amenées par un adhérent (à jour de sa cotisation) seront acceptées à titre exceptionnel lors d'une séance après validation d'un des membres du comité directeur.

2-7 Les inscriptions prises après le 1er mars bénéficient d'une remise de 40% sur la part cotisation club.

Article 3 : Créneaux horaires :

3-1 Créneaux horaires Adultes et enfants de plus de 16 ans.

3-1-1 Des créneaux horaires fixés à horaire fixe en début de saison sont dédiés aux **adhérents** compétiteurs **licenciés à la FFBad**. Ils joueront sur une moitié terrain définie en début de saison. Ils sont encadrés sous la responsabilité d'un membre compétent de l'équipe.

3-1-2 Des créneaux horaires fixés en début de saison sont dédiés aux **adhérents jeux de volant** pour jouer en jeux loisir. Les adhérents peuvent venir et repartir librement durant la plage horaire fixée. Ils ne sont pas encadrés. Ils devront jouer sur une moitié de terrain définie en début de saison lorsqu'ils joueront sur les créneaux horaires des adhérents compétiteurs licenciés à la FFBad.

3-1-3 Seuls les mineurs de plus de 16 ans sont acceptés sur les créneaux horaires adultes qu'à la condition qu'ils soient accompagnés d'un représentant légal le temps du jeu et ce jusqu'au moment du départ du mineur.

3-1-4 Les adhérents qui ont des enfants de 8 à 16 ans qui sont inscrits aux entraînements enfants pourront faire jouer leurs enfants sur les créneaux horaires « adultes et enfants + de 16 ans » le dimanche qu'à la condition qu'ils les accompagnent et que cela n'empêche pas les joueurs adultes de pouvoir jouer.

3-2 Créneau horaire enfants :

Un créneau horaire fixé à l'heure fixe en début de saison est dédié à l'entraînement des enfants de 8 ans à 16 ans. Ils sont encadrés lors de l'entraînement par des adhérents bénévoles de l'ASLB licenciés à la FFBad.

4-Entraînements :

4-1 Entraînements Adultes :

Compte tenu du nombre limité de places, la priorité sera donnée aux joueurs compétiteurs impliqués dans le championnat interclub ou représentant le club lors de tournois privés. S'il reste de la place les entraînements seront également ouverts aux autres adhérents non débutants.

Les créneaux horaires sont fixés en début de saison.

4-2 Entraînements enfants :

Des entraînements sont proposés aux enfants de 8 à 16 ans qui souhaitent s'initier au badminton. Leur est proposé un badminton ludique adapté aux possibilités et aux besoins des joueurs débutants

Les créneaux sont fixés en début de saison

Responsabilité des parents :

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- a) Jusqu'à l'arrivée de l'enseignant (partie extérieure parking - devant le gymnase)
- b) Dans les couloirs et vestiaires du gymnase
- c) Après la fin de la séance d'entraînement.
- d) Le club ne prend en charge les enfants que dans le gymnase

Les enfants devront être récupérés dans le gymnase par les parents ou un adulte autorisé. Une décharge sera remise aux parents avec accord de leur part pour que leurs enfants puissent rentrer seuls. Tout enfant qui ne sera pas récupéré pas ses parents 15 minutes après l'heure de fin de la séance pourra être remis aux autorités compétentes.

Ne pas apporter d'objet de valeur au gymnase, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Tout individu perturbateur pourrait être renvoyé au cours de l'année sans remboursement de la cotisation

Article 5- Inscription aux compétitions :

5-1 Compétitions Adultes licenciés FFBad :

5.1.1 Le club se charge des inscriptions aux tournois agréés FFBAD. Les compétitions sont à la charge des compétiteurs qui devront avoir réglé le montant de l'inscription et l'avoir remis à un responsable membre du bureau qui en a la charge au plus tard lors de la clôture des inscriptions

5.1.2 La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit.

5-2 Compétitions des enfants licenciés à la FFBad

- Seuls les enfants licenciés à la FFBad pourront effectuer des compétitions.
- Les compétitions sont à la charge des parents qui devront avoir réglé le montant de l'inscription et l'avoir remis à l'enseignant au plus tard lors de la clôture des inscriptions sans quoi l'enfant ne pourra se rendre à la compétition.
- La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit
- L'enseignant est seul habilité à engager les joueurs de badminton dans les compétitions.
- Il faut avertir l'enseignant ou un membre de l'association lorsqu'on ne peut pas participer à une compétition pour laquelle on est convoqué.
- En cas de départ groupé, il est impératif d'être à l'heure.
- Les licenciés mineurs non accompagnés ne seront transportés par d'autres parents ou membres de l'association que si la feuille de décharge de responsabilité complétée et signée a été remise à l'enseignant.

Article 6 - Communication

Les informations relatives à l'association sont diffusées aux membres par le biais d'internet. Cette communication peut se faire globalement, sous la forme de messages électroniques sur le forum et sur la page d'accueil du site internet, ou individuellement, à l'adresse communiquée par chaque membre en début de saison.

Article 7 - Matériel et accès aux terrains

7-1 L'accès aux courts de badminton est conditionné par le port obligatoire de chaussures de sport propres et non marquantes.

7-2 L'activité débute par le montage des filets et poteaux, suivi d'un **échauffement personnel**, et se termine par leur démontage.

7-3 Les joueurs se doivent de respecter le matériel et les locaux.

7-4 Le matériel individuel (raquettes, volants, tenues) est à la charge de chacun, néanmoins le club met à la disposition des enfants des raquettes de prêt durant l'entraînement. Celles-ci devront être rendues à la fin de l'entraînement.

7-5 **En cas de forte affluence**, le respect des autres joueurs passe par une rotation sur les terrains.

7-6 Volants : le club propose aux adhérents adultes la vente de volants à plumes à des prix nettement inférieur au prix d'achat. Le président est chargé de la gestion des ventes. Les joueurs qui jouent avec d'autres joueurs jouant avec des volants à plumes auront l'obligation de ramener leur boîte de volants à plume pour pouvoir jouer.

7-7 Service de cordage

L'ASLB dispose d'un service de cordage proposant aux adhérents du club des tarifs particulièrement intéressants. Les tarifs étant inférieur aux prix du marché, ce service ne donne droit à aucun recours en cas de casse de raquette lors de la pose.

Article 8 : Etat d'esprit

L'ASLB porte les valeurs du sport en général et du badminton en particulier. Le club véhicule depuis de nombreuses années une ambiance et un état d'esprit qui font sa renommée.

Que ce soit en compétition ou lors des séances d'entraînement, les joueurs se doivent de respecter les règles officielles du badminton, leurs partenaires et adversaires, d'avoir un comportement exemplaire dans la victoire ou la défaite, d'abolir toute tricherie.

Les jours de forte affluence, il appartient à chacun d'assurer un roulement pour que toutes les personnes présentes puissent avoir accès aux terrains.

Tout joueur, dont le comportement sera jugé incompatible avec les valeurs du club ou de ses partenaires, sera exclu sur décision prise à l'unanimité des membres du bureau, sans remboursement de sa cotisation.

Article 9 : Droit à l'image : Dans le cadre de notre association, l'ASLB, des photos ou vidéos des adhérents adultes et enfants peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Sauf avis contraire de l'adhérent (sur la fiche d'inscription), les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet du club et d'autres médias.

Article 10 : Cadre administratif interne

10.1 Principe

Les frais engagés personnellement par le bénévole pour les besoins d'intérêt général de l'association peuvent être pris en compte pour participer aux activités de l'association.

10.2 Justificatifs

Les frais doivent être justifiés sur une note de frais, avec les documents justificatifs joints

Article 11 -

Le présent règlement intérieur est présenté à l'assemblée générale constitutive qui a lieu le **9 juin 2017 au COSEC.**

**Tous les membres du bureau sont habilités à faire respecter le présent règlement.
Le présent règlement est remis à chacun des adhérents au moment de son inscription.
L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.**

Présidente
Sophie Caulfuty



Trésorier
Stéphane Desmaziers

